

Retraite des Mines

La **Retraite des Mines** est le régime assurant la gestion de l'assurance vieillesse et de l'assurance invalidité des affiliés au régime minier de sécurité sociale dans les mines.

245 273

pensionnés

1 399

cotisants

51,7 %

pensions de
droits propres

48,3 %

pensions de
droits dérivés

Chiffres & données clés 2018

Les finances du régime

Les fonds proviennent essentiellement des compensations inter-régimes versées par l'État, le nombre de cotisants étant nettement inférieurs à celui des pensionnés.

financements reçus :
1,44 Md€ dont les 3/4 sont
des compensations inter-régimes

Prestations versées :
1,36 Md€

Compensations :
0,232 Md€

Résultat d'exploitation :
0,065 Md€

La Retraite des Mines

L'année 2018 a été marquée pour le régime minier par une revalorisation de certaines prestations (pensions d'invalidité, AVTS, majoration pour conjoint à charge) et une évolution du taux de cotisation (CSG), et le développement toujours plus intégré des chantiers de l'inter-régime.

Les actualités du régime

L'exploitation et la production de produits miniers est en régression sur le territoire métropolitain. Il ne subsiste guère que quelques entreprises minières exploitant du sel et de l'ardoise. Depuis la parution du décret 2010-976 du 27 août 2010, les nouvelles entreprises minières sont assujetties auprès du régime général de sécurité sociale. La décroissance de l'effectif cotisant se poursuit. Entre 2010 et 2018, le nombre de cotisants a diminué de 77 %.

La caisse de retraite

La Retraite des Mines, branche vieillesse/invalidité/recouvrement du régime minier, est un organisme de droit privé gérant une mission de service public, créé par le décret n°46-2769 du 27 novembre 1946, et dont la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts par l'article 15-II-3 du décret n°2004-1172 du 2 novembre 2004. Cette gestion est mise en œuvre depuis l'établissement Angers-Paris qui relève de la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts. La gestion administrative, financière et comptable est régie par la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre le régime, la Caisse des Dépôts et l'État sur la période 2016-2019.

Gouvernance

au 31 décembre 2018

Président :

M. Philippe GEORGES

Conseil d'administration :

32 membres dont 8 membres représentant les exploitants et les anciens exploitants, 2 membres représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), 5 personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la Sécurité sociale et le ministre du Budget et 15 membres représentant les affiliés.

Retraite des Mines

2 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

www.retraite-solidarite.caissedesdepots.fr/retraite-des-mines

Téléphone : 01 58 50 27 09